

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 482 343

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 06375**

-
- (54) Objet souvenir formant élément de contrôle pour l'entrée du public dans un lieu payant.
- (51) Classification internationale (Int. Cl.³). G 09 F 3/02.
- (22) Date de dépôt..... 21 mars 1980.
- (33) (32) (31) Priorité revendiquée :
- (41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 46 du 13-11-1981.
- (71) Déposant : HOFFMANN Pierre, résidant en France.
- (72) Invention de : Pierre Hoffmann.
- (73) Titulaire : *Idem* (71)
- (74) Mandataire : Cabinet Madeuf, conseils en brevets,
3, av. Bugeaud, 75116 Paris.
-

Dans la majorité des cas le public n'est admis dans les lieux payants qu'après avoir reçu un ticket dont une partie est détachable par les services de contrôle ; ce mode de paiement est particulièrement employé dans les 5 salles de spectacle, cinémas, théâtres, dans les musées, etc, mais la partie du ticket restante est anonyme et le visiteur s'en débarrasse rapidement puisqu'elle ne présente aucun intérêt.

Or, l'invention a pour objet de créer un élément 10 de contrôle de façon que la personne entrant dans un lieu payant puisse être soumise à une vérification mais également qu'elle puisse conserver un objet souvenir pouvant lui rappeler ce lieu et par conséquent un moment passé agréablement, avec en toile de fond le désir de retourner dans 15 ce lieu, ce qui est le propre de l'objet souvenir.

Ainsi, conformément à l'invention, on donne à la personne pénétrant dans un lieu payant un objet, par exemple un petit avion, une petite automobile, un petit animal tel qu'un éléphant, un chien, un lion, etc., objet auquel 20 est attaché d'origine un volet détachable par tout moyen convenable, volet constituant le ticket d'entrée proprement dit. Ainsi, lorsqu'après avoir passé un certain temps dans un lieu payant la personne regagne son domicile elle dispose d'un objet souvenir pour lui rappeler sa visite.

25 Conformément à l'invention, l'objet souvenir pouvant affecter la représentation d'un objet quelconque, véhicule terrestre, nautique ou aérien, bête ou oiseau, éléphant, etc., monuments : Tour Eiffel, Manneken-Pis, est réalisé en une matière convenable le plus souvent en carton, 30 matière plastique ou métal léger auquel est adjoint d'origine un piétement détachable suivant une zone de moindre résistance, cette zone une fois détachée lors du contrôle donnant un volet conservé par les personnes chargées de veiller à la police intérieure du lieu payant et l'objet 35 souvenir étant rendu à son possesseur qui se trouve être la personne ayant acquitté son entrée.

Diverses autres caractéristiques de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

Une forme de réalisation de l'objet de l'invention est représentée, à titre d'exemple, au dessin annexé.

La fig. 1 représente en plan un objet auquel est attaché un volet de contrôle.

5 La fig. 2 est une vue, montrant l'arrière de l'objet de la fig. 1.

A la fig. 1, on a représenté l'objet souvenir par une carte postale 1 dont un des petits côtés 2 est muni d'une zone de moindre résistance 3 permettant de 10 détacher un volet 4 constituant l'élément de contrôle. La face avant 1a de la carte postale 1 montre le plus souvent le lieu payant dans lequel la personne s'est rendue pour se distraire, ceci étant d'ailleurs très important pour le jeune public qui peut, en remplacement de la carte postale 15 1, recevoir un petit jouet, poupée, ou animal tel qu'un éléphant, ours, singe, etc., auquel le volet 4 forme le piétement. Ce volet 4 rattaché par une zone de moindre résistance 3, par exemple une zone pincée, sert au contrôle d'entrée car le souvenir constitué par le petit 20 véhicule, l'animal ou autre, qui est le plus souvent réalisé soit en carton découpé, ou moulé, soit en matière plastique naturelle ou synthétique, soit en un métal léger tel que des feuilles de clinquant, des petits moussages creux obtenus par soufflage à partir d'alliages légers, 25 etc., est rendu après ce contrôle à la personne entrant dans ce lieu de distraction ou autre.

L'objet souvenir est donné à la caisse à la personne acquittant le prix de l'entrée et le socle formant à volonté volet de contrôle est détaché par l'une des personnes chargées de contrôler les entrées, l'entrée ne pouvant s'effectuer que lorsque le volet de contrôle est encore attaché à l'objet souvenir, ce qui assure ainsi une sécurité tant à l'acheteur du billet d'entrée qu'aux services de sécurité et de contrôle.

35 L'invention n'est pas limitée à l'exemple de réalisation représenté et décrit en détail car diverses modifications peuvent y être apportées sans sortir de son cadre.

REVENDICATIONS

1 - Objet souvenir formant élément de contrôle pour l'entrée du public dans un lieu payant caractérisé par un ensemble pouvant représenter un objet quelconque auquel est attaché d'origine un piétement séparable du fait qu'il est prévu une zone de moindre résistance entre l'objet et le piétement.

2 - Objet souvenir formant élément de contrôle suivant la revendication 1 caractérisé en ce que l'objet quelconque peut affecter la représentation d'un véhicule terrestre, nautique, ou aérien, d'une bête, telle qu'un oiseau, un éléphant, etc ... d'un monument tel que la Tour Eiffel, le Manneken-Pis, etc..., ledit objet étant réalisé en une matière convenable, le plus souvent carton, matière plastique ou métal léger auquel est adjoint d'origine le piétement détachable qui une fois détaché lors du contrôle donne un volet conservé par les personnes chargées de veiller à la police intérieure du lieu payant, l'objet souvenir étant rendu à son possesseur qui se trouve être la personne ayant acquitté le droit d'entrer dans ledit lieu.

3 - Objet souvenir formant élément de contrôle suivant la revendication 1 caractérisé en ce que l'objet est réalisé par moulage, soufflage, à partir de matières plastiques naturelles ou synthétiques, d'alliages de métaux légers, etc....

PL. Unique

2482343

Fig:2

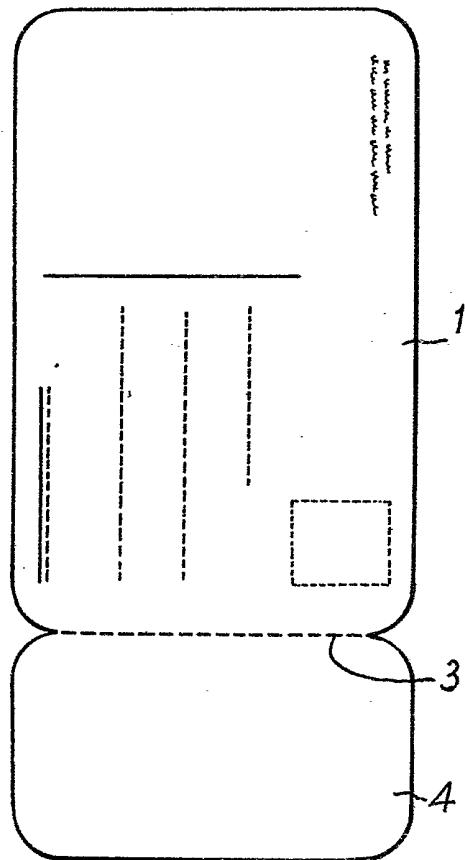


Fig:1

